

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

---

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE103

présenté par

M. Echaniz, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,  
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à supprimer l'extension de l'examen triennal des conditions d'occupation à l'ensemble du territoire national.

L'examen triennal des conditions d'occupation des logements locatifs sociaux est aujourd'hui limité aux zones géographiques présentant un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

La proposition de loi vise à l'élargir à la totalité du territoire national.

Le dispositif d'examen triennal des conditions d'occupation demande aux organismes un investissement fort. Par essence, la mobilité résidentielle répond à moins d'enjeux dans les zones détendues.

Cet amendement a été travaillé avec l'USH.